

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Informé, mobilisé, gagner



FO en campagne contre
des réformes qui menacent
les droits (p. 4 et 5)

Pourquoi FO signe
l'accord Agirc-Arrco (p. 7)

Plein emploi :
un faux ami? (p. 11 à 14)

© F. BLANC



p. 4 et 5



p. 11 à 14

© F. BLANC



p. 24

L'inFOMilitante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FOHebdo*.
 Directeur de la publication : Yves Veyrier.
 Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.
 Rédaction en chef : D. Rousset.
 Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

ACTU

- Des réformes menaçantes pour les droits : FO informe et mobilise 4-5
- Indre-et-Loire : le combat de FO pour un service de protection de l'enfance de qualité 6
- Retraites complémentaires : pourquoi FO a décidé de signer l'accord 7

REPÈRES

- Les chiffres utiles au quotidien 8

DROIT

- Une récente décision du Conseil d'État préserve le fonctionnement des prud'hommes 9

DOSSIER

- Plein emploi : qu'en est-il exactement? 11-14

INTERNATIONAL

- Teleperformance : les syndicats appellent la multinationale française à la vigilance en matière de droits humains 16

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

- Niort : quinze jours de grève avant d'obtenir une négociation 17
- Écologie, Cohésion des territoires... Des ministères maltraités par les réformes 18
- Ascoval : une reprise de plus en plus chargée d'inquiétudes 19
- Opération « DuoDay » : FO met en pratique la solidarité envers les personnes en situation de handicap 20
- Élections aux CSE : toujours de bons résultats pour FO 21

HISTOIRE

- La longue histoire de l'impôt... et de ses inégalités 23

HOMMAGE

- Germaine Gourdon, Robert Rougé, Daniel Le Renard : trois militants chers à l'organisation nous ont quittés 24

photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.
 Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.
 Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.
 Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal mai 2019.
 Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
 Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
 Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS CONGRÈS, VIENNE 2019

INTERVENTION DE YVES VEYRIER

Chers camarades,

je vous apporte le salut fraternel en tant que secrétaire général de la confédération FO – Force Ouvrière – en France.

Lorsque face à la crise, les États, dans le cadre de l'Union européenne, ont privilégié les mesures d'austérité, FO a prévenu : l'austérité est dangereuse – nous avons même dit suicidaire –, non seulement sur le plan social et économique mais y compris vis-à-vis de la démocratie.

Nous y sommes mes camarades. La crise n'est plus seulement économique et sociale, mais prend des formes politiques dangereuses pour la démocratie. L'austérité n'est pas seulement budgétaire.

Sous la dictée de la troïka, elle a pris la forme de la mise en cause du droit de négociation collective, en donnant la priorité aux négociations d'entreprise pour affaiblir les garanties négociées aux niveaux national et sectoriel.

Nous y sommes confrontés en France sur les rémunérations ou le temps de travail à la suite de la loi Travail de 2016 et des ordonnances qui ont suivi en 2017.

Vous le savez, je suis engagé, au nom de la Confédération syndicale internationale (CSI) et du groupe des travailleurs de l'OIT, au sein du Comité de la liberté syndicale.

Nous avons réussi – malgré la crise provoquée par certains employeurs – à préserver et mettre à jour la compilation des décisions du Comité, qui constitue la doctrine de l'OIT sur la liberté syndicale.

Nous devons préserver le droit de négociation sectoriel, il est un droit antidumping social.

L'une d'entre elles est majeure – elle a été prise à la suite de plaintes, notamment de la Confédération des syndicats (GSEE) en Grèce.

Le paragraphe 1408 de cette compilation réaffirme la position constante de l'OIT sur la liberté de négociation pour décider du niveau de la négociation, et met en garde contre les interventions des gouvernements « favorisant systématiquement la négociation décentralisée de dispositions dérogatoires dans

un sens moins favorable que les dispositions de niveau supérieur, ce qui constitue un affaiblissement de la liberté syndicale et de la négociation collective à l'encontre des principes des conventions numéros 87 et 98 ».

Nous devons préserver le droit de négociation sectoriel, il est un droit antidumping social.

Mes chers camarades, la négociation collective est liée à la liberté syndicale et à la capacité pour les syndicats de conduire leurs actions – y compris par le droit de grève quand il n'y a pas d'autre choix.

La démocratie exige aussi de défendre ce droit essentiel des travailleurs.

Nous ne pouvons pas non plus détourner nos actions de la responsabilité des multinationales et de leurs chaînes de valeurs.

À l'OIT, le protocole à la convention 29 sur le travail forcé invoque ce devoir de vigilance. Il faut militer dans vos pays pour sa ratification sans délai.

Et nous appelons en ce sens la CES à soutenir la mise en œuvre d'une réglementation sur le modèle de la loi française sur le devoir de vigilance qui responsabilise les entreprises donneuses d'ordre.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Réformes menaçantes : FO c

Des projets impactant la fonction publique à celui visant le système des retraites, le gouvernement affiche ses intentions en matière de réformes. Et ces dernières portent moult menaces. Attaques contre le statut général des fonctionnaires et l'organisation des services publics...

Du côté des retraites, risque pour l'ensemble des salariés d'une détérioration des droits via la mise œuvre d'un régime universel par points dont l'écueil serait, entre autres, un allongement de la durée de cotisation. Contre ces projets qu'elle conteste, FO sonne l'alerte.

Au menu : la mobilisation par la grève, les manifestations, mais aussi par l'amplification de l'information apportée aux salariés.



Manifestation contre le projet de loi de transformation de la fonction

Fonction publique : actions tous

Le gouvernement ne les écoute pas? Les fonctionnaires passent la vitresse supérieure pour lui signifier à nouveau qu'ils rejettent ses contre-réformes.

Des Finances publiques à l'Éducation en passant par les Douanes, depuis des mois les protestations s'intensifient dans toute la fonction publique et elles perdurent. Ainsi une grève avait lieu du 23 au 25 mai dans les hôpitaux de Paris (AP-HP), organisée par huit syndicats dont FO. Un rassemblement avait lieu aussi le 28 mai devant l'Assemblée nationale, à l'initiative de plusieurs syndicats du public. La Fédération générale des Fonctionnaires FO (FGF-FO) y participait. Ce 28 mai, jour du vote en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi de transformation de la fonction publique, il s'agissait pour

FO de redire son opposition à un texte qui parachève l'attaque contre le statut général. Les neuf organisations représentatives du public (qui tiendront une nouvelle intersyndicale le 3 juin) l'avaient d'ailleurs rejeté le 15 mars lors d'un conseil commun. FO-Fonction publique, qui a transmis ses critiques aux parlementaires, rencontre actuellement des présidents de groupes de l'Assemblée ou encore organise des réunions publiques en régions afin d'alerter sur les conséquences désastreuses qu'aurait la réforme sur les administrations, leurs missions, les emplois... Le 28 mai encore, la Fédération FO des Services publics et de Santé (FO-SPS) participait à un rassemblement de personnels de Santé devant le ministère dédié. Le secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier, est venu soutenir ces agents qui ont rejoint ensuite l'Assemblée.

LA SEMAINE SANS FONCTION PUBLIQUE

Alors que moult grèves ont lieu depuis des semaines dans les hôpitaux, où les agents revendiquent entre autres de meilleures conditions de travail et une augmentation des moyens et des effectifs, FO-SPS a décidé avec plusieurs organisations d'appeler à une semaine de grèves. Cette « semaine sans fonction publique », qui se déroule jusqu'au 31 mai, est ponctuée de rassemblements, rencontres de parlementaires, conférences de presse, opérations escargot, meetings en lien avec les unions départementales FO, distributions de tracts... Les agents de santé ont dans le collimateur le projet de loi Ma santé 2022, actuellement devant le Parlement. De leur

Conteste, informe et mobilise



manifestation publique devant l'Assemblée nationale le 28 mai 2019, à Paris.

© F. BLANC

Réforme des retraites : FO en campagne sur tout le territoire

Le 16 mai dernier, la commission exécutive (CE) confédérale avait acté le principe d'une « amplification » en juin de la campagne de FO en direction des salariés « pour les informer des enjeux, des positions et revendications de FO sur les retraites ». Nous y sommes. Et le plan d'information pour construire la mobilisation contre le projet de réforme des retraites voulue par le gouvernement est bien garni. Ainsi, en amont d'un rassemblement national FO qui aura lieu à la rentrée, en septembre, ou encore de la réalisation d'un document écrit qui devrait faire l'objet d'une journée de distribution, la confédération prévoit de nombreuses réunions d'information. Le secrétaire général, Yves Veyrier, et plusieurs secrétaires confédéraux se rendront ainsi en juin à des congrès et assemblées générales d'unions départementales afin de rappeler les revendications de FO et d'alerter sur les conséquences dangereuses de la réforme.

À LA RENCONTRE DES MILITANTS

La CE du 16 mai a réaffirmé « l'opposition résolue de la confédération FO au projet de réforme des retraites vers un régime universel par points, et la remise en cause des régimes particuliers et du code des pensions civiles et militaires ». Elle a insisté aussi sur

son « opposition sans concession à toute forme de dispositif, dit de bonus-malus, dont celui envisagé par le gouvernement dans le cadre de la réforme des retraites, conduisant à contraindre les salariés à travailler jusqu'à 63-64 ans ». Tant le secrétaire général que Philippe Pihet, secrétaire confédéral chargé du secteur des retraites, ont déjà effectué des déplacements en régions. Philippe Pihet s'est ainsi rendu à Montpellier et à Toulouse pour des réunions entièrement dédiées aux retraites, organisées au sein des unions départementales. D'autres réunions sont prévues en juin à Hendaye, Montluçon, Chalon... Yves Veyrier rencontre déjà lui aussi des militants afin de leur exposer tous les dangers de la réforme. Ainsi, le 17 mai, devant cent dix participants au comité général de l'Union départementale FO du Vaucluse, le secrétaire général de la confédération FO a conclu la réunion de cette instance par un point d'actualité sur ce dossier inquiétant de la réforme des retraites.

V. F.



DR

azimuts

côté, les territoriaux demandent, entre autres, l'arrêt de la remise en cause des accords sur le temps de travail et l'arrêt de l'individualisation de la rémunération. Plus largement, les fonctionnaires FO demandent le retrait de contre-réformes, telle celle intitulée « Pour une école de la confiance ». Mais comme si ces projets destructeurs ne suffisaient pas, le gouvernement vient d'en réactiver un et sans en discuter avec les syndicats : une énième réforme territoriale des administrations de l'État. L'objectif est de vider de leurs effectifs les services centraux des ministères et de tenter de pallier la pénurie de services publics de proximité par des succédanés à moindres frais. Le gouvernement ne semble toujours pas décidé à ouvrir un débat de fond tel que le demande FO sur le service public et la question des moyens nécessaires pour assurer les missions.

Valérie Forgeront

Protection de l'enfance : FO se mobilise contre la casse sociale

En Indre-et-Loire, les salariés de l'association Sauvegarde de l'enfance (ADSE 37) ont fait grève contre leur exclusion du plan de restructuration de la protection de l'enfance. FO dénonce, à travers les appels à projets, une logique de réduction des coûts qui détruit des emplois et le travail social qualifié.



emplois, la défense des garanties conventionnelles et la mise en place d'un plan d'urgence avec des moyens à la hauteur des besoins. « Deux semaines de grève suivie par quatre-vingts salariés, on n'a jamais vu une telle mobilisation dans le secteur », souligne Corinne Pette. La grève a été levée le 14 mai, dans l'attente des résultats d'un nouvel appel à projets le 10 juillet.

taines décisions de justice mettent des mois à être appliquées. Beaucoup d'enfants sont placés dans des familles d'accueil, moins chères que les centres d'hébergement. D'autres sont placés... dans leur propre famille. « Dans le cadre de l'appel à projets, les gamins sont des numéros de dossiers, ils ne sont pas pris en compte », déplore Marc Mandelbaum. L'important ce n'est pas le projet, mais l'aspect budgétaire. »

Clarisse Josselin

« LES GAMINS SONT DES NUMÉROS DE DOSSIERS »

La politique de protection de l'enfance est essentiellement prise en charge par les départements. Pour réduire les coûts, le conseil départemental d'Indre-et-Loire a lancé en décembre 2018 un appel à projets – combattu par FO – pour restructurer l'ensemble du dispositif. Le 24 avril, il a déclaré irrecevable la candidature d'ADSE 37, mettant 138 emplois en péril immédiatement et 211 à court terme. « Le projet répond aux exigences, mais ils ne veulent pas examiner l'offre », dénonce Corinne Pette, salariée d'ADSE 37 et secrétaire fédérale de la Fédération de l'Action sociale FNAS-FO. Le prix de la journée est passé de 240 à 170 euros. Le seul moyen de faire des économies, c'est sur le personnel, avec des éducateurs moins qualifiés. Le département ne veut plus de salariés comme nous, relevant de la convention collective 66, ça coûte trop cher. »

Immédiatement, FO, majoritaire, a lancé un appel à la grève, avec SUD, pour exiger le maintien de tous les

Ces appels à projets sont apparus il y a deux ans dans le Maine-et-Loire. Depuis, deux associations ont été dissoutes et une troisième est menacée. Plus d'une centaine de postes ont déjà été supprimés. « Très peu de salariés ont retrouvé un emploi. » Ils coûteraient trop cher, s'irrite Marc Mandelbaum, secrétaire général du syndicat départemental FO de l'Action sociale. « Et dans cinq ans, il y aura de nouveaux appels à projets, avec de nouvelles économies. »

La situation profite aux fondations, SOS Villages d'Enfants et à la Fondation d'Auteuil. « Elles sont 30 % moins chères, car elles disposent notamment de fonds propres », poursuit-il. Et l'été dernier, à Saumur, la fondation Apprentis d'Auteuil a fonctionné avec des titulaires du Bafa au lieu d'éducateurs spécialisés. »

Outre la casse sociale, FO dénonce aussi la dégradation de la qualité de l'accueil. Faute de moyens, cer-

DE PLUS EN PLUS DE MINEURS EN DANGER

Selon le dernier rapport de l'Observatoire national de l'enfance en danger, au 31 décembre 2017, 308 400 mineurs bénéficiaient de la protection de l'enfance (+2,87%). Le placement représente la moitié des mesures.

En 2017, 104 239 nouveaux mineurs ont fait l'objet d'une saisine d'un juge des enfants. La hausse (+12,5% en un an) est beaucoup plus élevée que les années précédentes (+3% en moyenne sur 2001-2016).

En revanche, avec 20 600 mesures de suivi au 31 décembre 2017, la prise en charge des jeunes majeurs a reculé de 6%.

En 2017, les dépenses brutes des départements pour l'aide sociale à l'enfance s'élevaient à 7,934 milliards d'euros (+2%).

FO signe l'accord sur les retraites complémentaires

Le texte garantit le pouvoir d'achat des pensions complémentaires Agirc-Arrco pendant quatre ans et donne un premier coup de boutoir aux abattements.

Force Ouvrière a décidé le 16 mai de signer l'accord interprofessionnel sur les retraites complémentaires du privé. Le texte entre ainsi en vigueur, avec trois signatures syndicales dont celle de FO et trois signatures patronales.

« Le point majeur, c'est d'assurer l'indexation des pensions sur l'inflation, tout en préservant l'équilibre du régime », indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO et chef de file des négociateurs FO.

Le texte, qui concerne près de 13 millions de retraités, prévoit une revalorisation des pensions au moins au niveau de l'inflation pendant quatre ans, après cinq années de gel et une hausse limitée à 0,6% fin 2018. Le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco aura la possibilité de décider, en plus, de « coups de pouce » pouvant aller jusqu'à 0,2 point.

« Cet accord, comme tous les accords, est un compromis. Mais il démontre aussi la légitimité et l'efficacité de la gestion paritaire et de la pratique contractuelle, dont la priorité reste l'intérêt des salariés », souligne Philippe Pihet.

L'accord d'aujourd'hui minore par ailleurs les effets délétères des abattements sur les pensions complémentaires – un malus de 10% instauré par un accord de 2015 pour les salariés qui ne reportent pas à 63 ans, au-delà de l'âge légal de 62 ans, leur départ à la retraite. Il exonère de la disposition les salariés les plus vulnérables (ex-allocataires de l'Allocation de solidarité spécifique et de l'Alloca-

tion adulte handicapé, personnes en invalidité et incapacité).

FO CONTRE LE BONUS-MALUS

C'est bien ce malus – avec la sous-indexation des pensions complémentaires – qui avait conduit FO à ne pas signer l'accord d'octobre 2015. Car ces dispositions ouvraient la voie à un recul de l'âge de la retraite et à une baisse des pensions.

L'enjeu dépasse aujourd'hui les seules retraites complémentaires. Le gouvernement a évoqué la possibilité de tels abattements dans le cadre de sa future réforme des retraites, qui prévoit un système universel par points. Dans un courrier aux organisations patronales et syndicales, le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, et Philippe Pihet rappellent que FO revendique « l'abandon pur et simple » des coefficients d'abattement.

Françoise Lambert

Fonction publique : le temps de travail, nouvelle cible du gouvernement

En mars, un rapport de l'inspection générale des finances, commandé par le ministère de l'Action et des Comptes publics, prétendait que des milliers de fonctionnaires travaillaient moins que 1607 heures par an, soit 35 heures par semaine. FO-Fonction publique fustigeait un « enfumage et une provocation », tandis que la FGF-FO rappelait que « les fonctionnaires

(police, pénitentiaire...) sont ceux qui travaillent le plus les week-ends et les jours fériés. Il est donc normal qu'ils bénéficient de repos aménagés en conséquence ».

ATTAQUE DES ACCORDS NÉGOCIÉS

Le gouvernement a toutefois choisi d'apporter un amendement « temps de travail » au projet de réforme de la

fonction publique actuellement devant le Parlement. Le texte adopté par l'Assemblée le 17 mai stipule que la durée du travail effectif des agents de l'État est celle fixée par le Code du travail. Cela vise aussi les hospitaliers et les territoriaux. La fédération SPS-FO conteste cette attaque et rappelle que « l'équivalent de 32000 postes sont stockés sur des comptes épargne-temps » des

hospitaliers. Par ailleurs, au nom des économies « le gouvernement fait le choix de supprimer tous les accords garantissant les avantages acquis avant 2001 dans la territoriale. Des accords négociés pour garantir aux agents des conditions de travail décentes », pour tenir compte aussi de la faiblesse des salaires et de la pénibilité dans le travail.

Valérie Forgeront



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie ont, au 1^{er} mai, diminué de 0,6% en moyenne, suivant un arrêté de janvier dernier fixant de (faibles) baisses de février à juin. Un rattrapage est à craindre pour le 1^{er} juillet, comme au 1^{er} juin 2019, pour l'électricité, dont les tarifs réglementés devraient bondir de 5,9%. De 2007 à 2016, ces derniers ont déjà augmenté de 43,6%, selon l'Insee, qui, sobre, constate : « *une tendance qui s'est poursuivie depuis cette date* ». La libéralisation de l'énergie, entamée le 1^{er} juillet 2007, semble plutôt conduire à plus de précarisation énergétique, notamment pour les retraités, signale l'Insee.

M. P.

SMIC SALAIRE

10,03 €

Le SMIC a augmenté de 1,5% au 1^{er} janvier 2019. Le salaire brut horaire a ainsi progressé de 0,15 euro, passant de 9,88 euros à 10,03 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3377 €

Le nouveau plafond de la Sécurité sociale pour 2019 s'élève à 3377 euros par mois depuis le 1^{er} janvier 2019. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 131,16 €** Pour 2 enfants à charge.
- 299,20 €** Pour 3 enfants à charge.
- 467,25 €** Pour 4 enfants et plus à charge.
- 168,05 €** Par enfant en plus à charge.
- 65,58 €** Majoration pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indices des prix à la consommation (INSEE)

- +0,3%** avril 2019.
- +1,3%** Variation sur un an.

En avril 2019, les prix à la consommation augmentent de 0,3% sur un mois et augmentent de 1,3% sur un an.

CSG
CRDS

COTISATIONS SOCIALES

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) - 2019

9,2% **CSG** - 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** - 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Non-cadres tranche A.

8,64% Non-cadres tranche B.

0,024% Apec.

0,22% CET - Contribution économique territoriale :

- tranche 1 : dans la limite du plafond de la Sécu.
- tranches 2 et B : entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Non-cadres tranche 1.

1,08% Non-cadres tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} janvier 2019

4,686 € (brut) **Valeur du point.**

5623,23 € (brut annuel) Indice 100 - indice majoré 203.

1447,98 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** - indice majoré 309.

10,83% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG**

9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS**

0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.



Le fonctionnement de nos prud'hommes préservé!

Le Conseil d'État a annulé certaines dispositions de l'arrêté du 5 mai 2017 sur la répartition des sièges patronaux au conseil de prud'hommes pour le mandat 2018-2021 (CE, 24 avril 2019, n°40-5793).

Le Conseil d'État a relevé que la consultation du Conseil supérieur de la prud'homie sur le projet d'arrêté ne s'était pas déroulée dans des conditions satisfaisantes :

« Les membres du Conseil supérieur de la prud'homie n'ont pas disposé des documents nécessaires à l'exercice de leur mission dans

un délai leur permettant d'en prendre utilement connaissance et [...] ils ont, par suite, été privés d'une garantie. »

Force Ouvrière se félicite de cette décision en ce qu'elle réaffirme l'importance de la consultation préalable, et surtout effective, du Conseil supérieur de la prud'homie. Pour autant, les consé-

CE QUE DIT LA LOI



Le Conseil supérieur de la prud'homie est consulté sur les projets de loi et de règlement touchant aux prud'hommes (art. R 1431-3).

quences de cette décision étaient difficilement perceptibles et donc source d'inquiétude. D'autant plus que le Conseil d'État demeurerait silencieux quant à l'application dans le temps de sa décision.

Or, en l'absence de précisions, les décisions de justice sont pourvues d'un effet rétroactif.

Notre principale interrogation était la suivante : cette désignation engendre-t-elle l'annulation des désignations effectuées par les employeurs (voire les syndicats!) dans le cadre du renouvellement général?

Cette solution rendrait impossible le fonctionnement de nos conseils de prud'hommes, juridiction paritaire.

Bien évidemment, Force Ouvrière s'est empressée de contacter les ministères de la Justice et du Travail.

Le ministère du Travail a précisé cette semaine l'ampleur de cette annulation, qui finalement s'avère « réduite à peau de chagrin » :

« Les nominations aux fonctions de conseillers prud'hommes pour le mandat 2016-2021 ne sont [...] pas impactées par cette décision du 24 avril. »

Et pour cause, l'arrêté du 5 mai 2017, annulé par le Conseil d'État, a fait l'objet d'un arrêté rectificatif le 2 août 2017, touchant tant au tableau de répartition des sièges par organisation syndicale et professionnelle qu'au calendrier de dépôt des candidatures.

En d'autres termes, l'arrêté rectificatif du 2 août 2017 a « sauvé » les désignations effectuées en leur conférant une base légale.

Le fonctionnement de nos prud'hommes s'en trouve fort heureusement préservé.

Secteur juridique





**Ensemble, nous
agissons pour
une économie
plus sociale
et plus
solidaire.**

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Essentiel pour moi

2025, l'odyssée du plein emploi

En 2025, le soleil brillera sur une France où régnera le plein emploi. C'est le vœu du président de la République. Mais qu'est-ce réellement que le plein emploi? Une terre promise? Qu'en est-il des mesures prises pour atteindre cet objectif?



2025, l'odyssée

Le plein emploi, c'est un monde de rêve où l'on baigne dans le chômage frictionnel, dit aussi naturel, ce court et incompressible intermède naturel entre un premier contrat ou entre deux contrats, qui se situe plus ou moins entre 3% et 5%. Il est évalué « à environ 4,5% en France » par Éric Heyer, économiste à l'OFCE (Obser-

vatoire français des conjonctures économiques), qui pour cela a cumulé « les 800 000 jeunes sortant chaque année du système scolaire et mettant six mois en moyenne à trouver un travail » et « les périodes de carence entre les CDD » (quelque 85% des contrats signés). Si le frictionnel égale le chômage, du moins statistiquement parlant, cela entend que l'on est en plein emploi.

L'ELDORADO

Ainsi, et si l'on en croit les statistiques, plusieurs pays baigneraient dans l'Eldorado du plein emploi, avec, en janvier 2019, des taux de chômage, au sens du BIT, le Bureau international du travail, tels que 1,9% pour la République tchèque, 3,2% en Allemagne, 3,3% pour les Pays-Bas, 4% pour le Royaume-Uni

Espagne : cinquante réformes, toujours plus de précarité et moins de salaire

Depuis le début des années 1980, plus d'une cinquantaine de textes de loi ont réformé le marché du travail espagnol. Résultat, le nombre de contrats – très – temporaires augmente et les salaires baissent.

La dernière grande loi Travail, celle de 2012, dont les confédérations syndicales UGT et CCOO continuent de demander l'abrogation, a obéi à la même logique que les précédentes, une logique visant à diminuer le coût du travail. Mais elle l'a fait avec une brutalité inédite.

Outre un renforcement de la primauté des accords d'entreprise sur les conventions sectorielles, la réforme de 2012 a facilité comme jamais les licenciements, qu'ils soient individuels ou collectifs, sans cause réelle et sérieuse ou pour motifs économiques. Pour ces derniers, la réforme a notamment supprimé l'autorisation administrative préalable et diminué drastiquement le niveau des indemnités. La conséquence ne s'est pas fait attendre. De 2012 à 2017, les inscriptions à l'Assurance chômage après un licenciement collectif, ou individuel « pour motif objectif », ont représenté 42% du total des inscriptions contre 23% entre 2008 et 2011.

La réforme de 2012 a également permis de généraliser le recours au travail temporaire, y compris pour de très courtes durées, et au temps partiel. En 2017, 94% des premières embauches se sont faites sous des contrats à durée déterminée,

qui représentent aujourd'hui plus du quart (26,7%) de la main-d'œuvre totale.

EN 2018, 27% DES CONTRATS ÉTAIENT DE MOINS D'UNE SEMAINE

En 2018, près de 6 millions de contrats, soit 27% du total, étaient ainsi des contrats de moins d'une semaine. Résultat, 15% des travailleurs espagnols vivent en dessous du seuil de pauvreté, selon l'OCDE, qui constate aussi que les créations d'emplois de ces dernières années se sont accompagnées d'une forte dévaluation salariale. La progression du salaire réel, excluant l'inflation, est même négative, relevait l'organisation internationale en juillet dernier. Les statistiques officielles de l'État espagnol ont révélé qu'en 2017 plus de 3 millions de salariés percevaient 1 000 euros maximum par mois.

En février 2018, un rapport réalisé par le cabinet Syndex, intitulé « Loi Travail et dévaluation salariale », a clairement confirmé que la réforme de 2012 a dégradé la qualité de l'emploi et le niveau des bas salaires. C'est donc à ce prix-là que le ministère du Travail espagnol a pu annoncer début mai une baisse du nombre de demandeurs d'emploi à 3,16 millions de personnes, soit 5,2% de moins qu'il y a un an. Mais les statistiques ont également confirmé que la précarité continue d'augmenter, puisque le nombre de contrats à durée indéterminée signés a encore diminué de 2,7% entre mars et avril, et de 7,8% sur un an. **Evelyne Salamero**

du plein emploi

et les États-Unis (et même 3,6% en avril).

Sous les chiffres, la réalité peut être différente. Notamment pour l'ONU, dont un rapport de son responsable chargé de la pauvreté et des droits de l'Homme souligne qu'au Royaume-Uni un cinquième de la population du pays, soit 14 millions de personnes, vit dans la pauvreté. Ses constats dressent un tableau peu idyllique pour une terre promise : « Près de 40% des enfants devraient vivre dans la pauvreté d'ici à 2021. Les banques alimentaires prolifèrent, le nombre de sans-abri a énormément augmenté [...], l'espérance de vie chute pour certains groupes [...] ». Quant aux États-Unis, ils présenteraient moins l'image d'un pays de Cocagne si quelque 23 millions d'adultes inactifs de 25 à 54 ans ne se trouvaient pas hors des statistiques sur l'emploi, selon les chiffres du Bureau of Labor Statistics. Avec un taux de chômage aussi bas, les salaires auraient dû théoriquement bondir du fait du peu d'offre face à la demande, mais ils n'ont en fait que légèrement progressé : 2,9% contre les au moins 4% attendus.

PLEIN EMPLOI ET SOUS-EMPLOI : ILS VONT SI BIEN ENSEMBLE

En Allemagne (lire l'article en page suivante), les réformes Hartz, qui ont forcé au travail très partiel et peu rémunéré des millions de personnes, ne se sont montrées payantes qu'au niveau statistique. *Idem* au Royaume-Uni ou en Suède où, malgré les menaces sur les minima sociaux (voir le dossier éponyme dans *L'inFO militante* n° 3304), le chômage dépassait toujours les 6%. Du coup, la Suède et l'Allemagne présentent, avec respectivement 83,3% et 80,2%, de forts taux d'emploi (rapport entre la population en capacité de travail et celle employée). En même

temps, le salarié allemand est celui qui travaille le moins, en moyenne, de tous les pays de l'OCDE. Même s'il a un peu diminué, le sous-emploi (personnes désirent travailler plus) est resté important en 2018 en Allemagne : 3,286 millions de personnes.

Le Royaume-Uni affichait en janvier 2019, tout à la fois, un chômage à 3,9% (au sens du BIT) et un taux d'emploi record de 76,1%. « Les pays qui sont arrivés au plein emploi l'ont généralement fait avec une qualité de l'emploi pas très bonne et une faible durée de travail », souligne Éric Heyer de l'OFCE. Effectivement, le plein emploi n'implique pas la disparition du sous-emploi, bien au contraire. « Au Royaume-Uni, le sous-emploi est significatif, avec notamment le développement de contrats comme les contrats zéro heure [travail à la tâche, disponibilité maximum, pas de minimum garanti-NDLR]. Selon l'Insee, en 2017 le Royaume-Uni était ainsi cinquième dans l'Union européenne sur le taux de chômage, mais reculait à la dixième place au niveau de la sous-utilisation de la main-d'œuvre », constate André Garnero, économiste à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OC-

DE, Organisation de coopération et de développement économiques, qui déplore que la notion de plein emploi ne tienne pas compte du sous-emploi, notamment en matière de temps partiel subi et de halo du chômage.

LA RECETTE FRANÇAISE ?

On peut s'inquiéter en France puisque le sous-emploi est déjà important sans encore afficher le plein emploi. Pour 2017, « en plus des 2,6 millions de chômeurs, on compte 1,6 million de personnes en sous-emploi et 1,5 million de personnes dans le halo du chômage », a pu souligner Simon Rebière, chargé d'études à la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études

et des statistiques.

« Au total, la main-d'œuvre sous-utilisée est donc de 5,7 millions de personnes », et « l'ampleur des personnes qui souhaitent travailler et travailler plus est plus importante que celles qui sont au chômage ». Ce

sont pourtant ces dernières, participant d'un chômage dit « structurel », que l'exécutif vise. Elles feraient tache dans les statistiques et économiquement ne comprimeraient pas assez les salaires. Au premier trimestre 2019, le taux de chômage en France, toujours au sens du BIT (une heure de travail suffit à sortir de la liste), s'établissait encore à 8,7% de la population active, malgré la poursuite de la hausse des CDD (subis ou non).

Suite en page 14



2025, l'odyssée du plein emploi

Suite de la page 13

D'où la diminution des possibilités de refuser un emploi quand on est chômeur. Il n'est désormais plus possible de le faire quand un salaire inférieur est proposé. Double avantage : la personne sort des listes et contribue à la baisse du coût du travail. Cette cerise sur le gâteau est passée au *Journal of-*

ficiel pendant la trêve des confiseurs le 30 décembre dernier et fait partie de mesures modifiant « en profondeur des règles de l'indemnisation chômage », annoncées par le chef de l'exécutif lors des vœux présidentiels. Cela ressemble fort aux recettes allemandes, britanniques ou suédoises. Parmi les mesures présentées, l'une sanctionne deux refus « d'une

offre raisonnable » d'une suppression de l'allocation chômage pendant un mois. Si d'aventure la France arrivait à ce plein emploi, ce ne serait pas celui de l'OIT, l'Organisation internationale du travail, puisque pour elle l'un des critères n'est autre que la liberté de choisir l'emploi le plus en rapport avec ses compétences. **Michel Pourcelot**

Allemagne : le « plein » emploi ou la pauvreté partagée

En 2005, le taux de chômage allemand atteignait 11,2%. Quatorze ans plus tard, il a chuté à 4,9%, son niveau le plus bas depuis la réunification du pays en 1990, se rapprochant ainsi du taux à partir duquel on considère un pays en situation de plein emploi (4% à 4,5%). Que s'est-il passé entre-temps? Certes, l'évolution démographique, avec une baisse de 0,3% de la population en âge de travailler entre 2005 et 2017, a joué un rôle dans cette décrue. Mais cela n'explique pas tout. La raison de la baisse du chômage outre-Rhin réside avant tout dans la déréglementation du marché du travail, avec pour conséquence un important appauvrissement des travailleurs.

Entre 2003 et 2005, sous le mandat du chancelier social-démocrate Gerhard Schröder,

quatre lois Travail, les réformes Hartz (du nom de celui qui les inspira, Peter Hartz, directeur du

personnel de Volkswagen), ont profondément libéralisé, « flexibilisé », le marché du travail allemand. Elles ont favorisé le travail à temps partiel et créé les fameux « mini-jobs », payés 400 euros par mois ou 1 euro l'heure pour les chômeurs de longue durée. Simultanément, les réformes ont durci les conditions d'indemnisation par l'Assurance chômage. La loi Hartz 4 a réduit la durée d'indemnisation. Sous peine d'être radiés, les chômeurs ont dû accepter des emplois ne correspondant pas à leur qualification et mal payés.

LE TEMPS PARTIEL, GRAND SAUVEUR DES STATISTIQUES

Il est aujourd'hui établi de source officielle que la moitié de la hausse du taux d'emploi en Allemagne repose sur des contrats à temps partiel. En 2016, un actif sur cinq, soit 50% de plus qu'avant les réformes Hartz, occupait un emploi atypique selon Destatis, l'équivalent de l'Insee outre-Rhin. Résultat, 22,5% des salariés gagnaient moins des deux tiers du salaire horaire médian en Allemagne en 2014, contre 8,8% en France au même moment, sachant que les deux salaires médians sont équivalents. La proportion de travailleurs pauvres a atteint 9,7% en 2015 en Allemagne contre 7,5% en France. Globalement, le taux de pauvreté s'élevait cette année-là à 16,7% au lieu de 12,2% dix ans plus tôt. Enfin, le taux de chômage moyen cache de fortes disparités régionales. Une récente étude de la Friedrich-Ebert-Stiftung, intitulée « L'Allemagne inégale », révèle par exemple que le taux de chômage atteint 10,7% à Gelsenkirchen, en Rhénanie du Nord-Westphalie, et que le revenu moyen des ménages n'y dépasse pas 16203 euros par an, soit la moitié de celui de la ville la plus riche du pays, Starnberg, près de Munich.

Evelyne Salamero

DONNEZ UN VRAI VISAGE AU CSE !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Se présenter sur une liste FO c'est rejoindre un syndicat libre et indépendant à l'égard du patronat. C'est aussi accéder, en tant qu'élu, à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées.

FO

www.force-ouvriere.fr

Teleperformance manque de performance en matière de droits humains

La multinationale française manque à son devoir de vigilance quant au respect des droits humains de ses 300 000 salariés de par le monde, dénoncent FO, la CGT, la CFDT et la fédération internationale Uni Global Union.

L'assemblée annuelle des actionnaires de Teleperformance, le 9 mai dernier, a été marquée par un rassemblement devant le siège de l'entreprise à Paris, à l'appel de la fédération internationale Uni Global Union et de plusieurs syndicats français, dont la Fédération FO des Employés et Cadres. Leur objectif : exiger que « la société respecte pleinement les dispositions de la loi française sur le devoir de vigilance », et qu'elle cesse ainsi de manquer à « son obligation légale de faire respecter les droits humains de ses 300 000 salariés répartis dans soixante-dix-huit pays. »

Teleperformance est le premier fournisseur mondial de services de relation avec la clientèle, via des centres d'appels externalisés. Des entreprises et marques très connues, comme Apple, Orange ou encore Uber, font appel à ses services. Elle emploie environ deux fois plus de salariés que la Société générale ou Renault et trois fois plus que Michelin.

68% DE LA MAIN-D'ŒUVRE CONCENTRÉE DANS LES PAYS LES PLUS DANGEREUX

La loi française du 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, rend obligatoire la mise en place d'un plan de vigilance pour les entreprises dont le siège social se trouve sur le territoire

français et qui emploient au moins 10 000 salariés en leur sein et dans leurs filiales directes. Ce plan doit comporter « les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle [...] directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation ».

Mais la première édition du plan élaboré par Teleperformance n'est que « le résultat d'un simple exercice de communication de principe visant à répondre formellement aux exigences de publication exprimées par le législateur français et aux organisations syndicales qui ont fait



fortement pression sur l'entreprise à l'automne 2018 », selon un rapport réalisé par le cabinet d'expertise Syndex et publié en avril par Uni Global Union.

Le problème est d'autant plus alarmant que la majorité des salariés de l'entreprise (68%) sont concentrés dans six pays où sont perpétrées des violations systématiques des droits des travailleurs : l'Inde, les Philippines, les États-Unis, le Mexique, le Brésil et la Colombie. Au total, moins de 1% des effectifs mondiaux de Teleperformance se trouvent en France.

Evelyne Salamero

LES LACUNES DU PLAN DE VIGILANCE DE TELEPERFORMANCE

Selon la loi française de 2017 « le plan a vocation à être élaboré en association avec les parties prenantes de la société ». Or ces dernières n'ont pas été consultées par la direction de Teleperformance. Les syndicats français ne l'ont pas été sur la mise en place d'un mécanisme d'alerte, alors que la loi précise qu'il doit être « établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives ». Contrairement aussi à ce que prévoit la loi, le plan de vigilance de Teleperformance ne comprend pas de cartographie des risques, ce qui rend impossible une évaluation précise et donc sérieuse de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs.

Niort : les agents territoriaux sortent d'une grève historique

Les agents de la ville de Niort et de l'agglomération ont dû mener une grève de plus de quinze jours pour amener leurs directions à négocier, notamment sur la revalorisation du régime indemnitaire.

Les agents territoriaux de la Ville de Niort, du CCAS et de l'agglomération ont mis fin le 14 mai à une longue grève. Il aura en effet fallu plus de quinze jours de grève à l'appel de l'intersyndicale (quatre syndicats dont FO) et trois séances de négociations (avec trois syndicats dont FO) avec l'administration municipale et celle de l'agglomération pour que la revendication d'une revalorisation du régime indemnitaire soit entendue. Fortement mobilisés (agents du service de ramassage des ordures ménagères, des écoles), ces fonctionnaires (2000 agents dans ces trois structures) ont dû faire face aux pressions de leurs directions, lesquelles, visant à briser la grève, ont fait appel, par exemple, à une société privée de ramassage des déchets ménagers censée se substituer au travail des agents.

L'ADMINISTRATION CONTRAINTE À LA NÉGOCIATION

Malgré ces attaques, les personnels ressortent de ce conflit historique avec des acquis. Ils ont obtenu une revalorisation de 20 à 40 euros par mois. Les agents de catégorie C (la plus basse) percevront une augmentation de 20 euros au 1^{er} juillet, puis une nouvelle hausse (8 euros) au 1^{er} janvier 2020. Pour les C encadrants, la revalorisation sera de 25 euros au 1^{er} juillet. Les agents des catégories A et B auront une augmentation de 30 à 40 euros au 1^{er} juillet. Plus largement, tous ces agents ont surtout contraint leurs directions à négocier, alors même que beaucoup de collectivités locales, au nom des économies, s'emploient actuellement à revoir à la baisse les régimes indemnitaires. Les agents peuvent aussi se réjouir d'avoir amené l'administration territoriale à négocier fin mai sur le montant de sa participation à la complémentaire santé.

Valérie Forgeront

LE CHIFFRE

5^e

La France a intégré le Top 5 des pays les plus attractifs pour les investisseurs, selon le classement annuel du cabinet A.T. Kearney dévoilé le 13 mai 2019. C'est la première fois que l'Hexagone atteint une telle place depuis 2002. Pour la septième année consécutive, les États-Unis sont en tête, suivis de l'Allemagne, du Canada et du Royaume-Uni. La France devance le Japon et la Chine, qui occupa le haut du podium de 2002 à 2012. Cette dernière n'a pas connu un rang aussi bas depuis la création de ce classement. Avec l'Inde (16^e) et le Mexique (25^e), tous deux en recul, ce sont les seuls pays dits émergents présents au Top 25. L'Irlande, malgré ses taux d'imposition bienveillants, n'est que 20^e, en recul d'une place. Selon le cabinet A.T. Kearney, la politique pro-entreprise actuellement mise en œuvre en France n'est pas la seule motivation chez les investisseurs, qui sont également sensibles aux capacités technologiques et d'innovation dans l'Hexagone.

Michel Pourcelot

LE MOT

Halo

Entourant de façon diffuse une forme, souvent un astre, un halo est généralement lumineux. Sauf en matière de chômage, où il tient plutôt du trou noir. C'est même une anti-définition qu'en propose l'Insee, l'Institut national de la statistique et des études économiques, à partir de la définition stricte du chômage donnée par le Bureau international du travail (BIT). Au sens de l'institut, le halo comprend « certaines personnes » qui « souhaitent travailler mais sont "classées" comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi ». Au 1^{er} janvier 2018, 1 502 000 personnes étaient considérées par l'Insee comme étant « dans le halo autour du chômage », soit à la périphérie. Et surtout non comptabilisées comme chômeurs. Résultat : le halo affine les courbes alors que le chômage pèse toujours autant.

M. P.

Écologie, cohésion des territoires... Quand les réformes jonglent avec les ministères

Écologie, cohésion des territoires, logement, transports... Comme d'autres, ces secteurs ministériels sont sous la menace de nouvelles réformes destructrices. La FEETS-FO tire la sonnette d'alarme.

Que deviennent les missions et les emplois au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), lequel englobe le secteur des transports? Quelle est la situation au ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCT-RCT), lequel comprend aussi le logement? Dans ces ministères géants et fourre-tout, la situation est inquiétante, alerte la Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et Services (FEETS-FO). Si le projet de réforme de la fonction publique – dont FO demande le retrait – se fait menaçant, un autre, évoqué jusque-là par une circulaire du Premier ministre le 24 juillet 2018, mais devenu plus concret ces derniers jours, alarme lui aussi la

FEETS-FO. Ce projet consiste en un nouveau chamboulement via une réforme de l'organisation territoriale de l'État et une transformation des administrations centrales.

SOUS LA TUTELLE DES PRÉFETS

Tout cela, s'indigne FO, est en adéquation avec CAP 22 qui prône, au nom de la baisse de la dépense publique, une réduction de voilure de l'État au prix de la perte de certaines missions... Or, rappelle FO, les ministères MTES et MCT-RCT souffrent déjà d'un cruel manque de moyens et d'effectifs. Selon les projets gouvernementaux, ces carences s'accompagneraient qui plus est de réformes structurelles. Certaines missions (relations avec les col-

lectivités, aide à la pierre) seraient « transférées aux collectivités territoriales », s'inquiète ainsi Laurent Janvier, secrétaire fédéral à la FEETS-FO. Des directions régionales DREAL « passeraient sous la tutelle des préfets de département ». Des missions (eau, gestion des sites) seraient transférées aux départements. Les DIR (directions interrégionales des routes) risqueraient à terme un transfert aux collectivités. Dans ces scénarios de réformes jonglant une fois de plus avec les admi-

nistrations, les préfets de département et les préfets de région voient leurs prérogatives renforcées « au risque de créer une sorte de réseau de baronnies », s'indigne le militant. Sur le territoire, la présence de services de l'État serait aussi de plus en plus à la carte, « c'est la philosophie de la modularité », s'irrite FO. Tous ces projets en forme de maltraitance, tant des services centraux ministériels, invités à maigrir, que des services déconcentrés, affolent les agents. Logique. Ils ont déjà subi moult réformes (RGPP, RéATE, MAPTAM, loi NOTRe) qui en près de quinze ans ont sévèrement endommagé les administrations publiques.

Valérie Forgeront

LA RÉALITÉ DE LA FONTE DES EMPLOIS

Quelque 996 suppressions d'emplois en 2017, 1345 en 2018, 1313 décidées pour 2019... les effectifs des ministères MTES et MCT-RCT fondent. D'autres disparitions sont néanmoins programmées d'ici à 2022. Météo France perdrait 500 emplois, tout comme le Cerema (expert des infrastructures routières et de l'aménagement). Deux cents emplois seraient rayés dans les six agences de l'eau, invitées aussi à la mutualisation (d'activités et de moyens), l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) perdrait 75 emplois, l'AFB (Agence française pour la biodiversité) et l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) autour de 150...

DR



Reprise d'Ascoval : le triste feuilleton continue

Après la joie de l'annonce début mai de la reprise du site par British Steel, les 270 salariés de l'aciérie Ascoval de Saint-Saulve retrouvent l'angoisse. Le groupe britannique vient d'être placé en liquidation judiciaire. FO demande des garanties financières et industrielles pour que vive Ascoval.



© FRANCK CRUSIAUX/REA

LA PRUDENCE JUSTIFIÉE DE FO

Le 2 mai, la justice avait accepté la vente d'Ascoval au groupe britannique et pour les salariés, cette bonne nouvelle arrivait après une année et demie passée dans la crainte d'une liquidation du site et de ses emplois. « *Nous restons prudents* », déclarait toutefois Dominique Dufner, le représentant FO sur le site. Le 15 mai, FO-Métaux complétait : « *Nous n'oublions pas qu'en décembre dernier, déjà, le site semblait sauvé après la validation de l'offre de l'industriel franco-belge Altifort, qui avait fait long feu.* » Le 21 février, Altifort, le premier repreneur déclaré d'Ascoval, avait jeté l'éponge, annonçant – à la surprise générale – ne pas avoir assez de financement. Actuellement, l'avenir de Saint-Saulve semble encore incertain. FO-Métaux, par la voix du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, demandait à la fin mai « *des garanties financières et industrielles* » dans le cadre de la reprise du site par British Steel.

Valérie Forgeront

Ils ont repris le travail le 20 mai après une période de chômage technique. Les 270 salariés de l'aciérie Ascoval de Saint-Saulve (Nord) n'ont pas pour autant le moral au beau fixe. Le 14 mai ils ont découvert que British Steel, le repreneur effectif du site (à la date du 15 mai), n'avait pas les reins aussi solides que prévu. Le groupe britannique (deuxième groupe sidérurgique outre-Manche) a annoncé un manque de liquidités et des difficultés liées au Brexit. Trois jours plus tard, British Steel (détenu par Greybull, un fonds de capitalisation) tentait de rassurer, annonçant avoir

reçu des liquidités et le soutien de ses actionnaires et créanciers. Selon la BBC toutefois, des discussions se poursuivaient avec le gouvernement britannique pouvant apporter des fonds au groupe : soit le nationaliser, soit ne pas intervenir au risque d'une faillite. Le 22 mai, British Steel était placé en liquidation judiciaire. Le ministère français de l'Économie tentait de rassurer, indiquant que cette affaire serait sans conséquence sur Saint-Saulve, le site étant détenu par Olympus Steel Ltd, la maison mère du groupe British Steel. Des propos que les salariés pourraient jugés bien optimistes...

AUTOMOBILE

FO alerte sur une casse sociale

Un amendement au projet de loi mobilité interdisant la vente de véhicules à énergies fossiles en 2040 menace 70 000 emplois en France d'ici dix ans et 340 000 d'ici vingt ans. FO-Métaux appelle les députés à revenir sur cette disposition lors du débat en séance publique à partir du 3 juin. Chez PSA, 14 000 postes sont déjà menacés avec la suppression d'équipes de nuit à Poissy et à Mulhouse.

MÉDICAMENTS

1 000 emplois menacés chez Boiron

La fédération FO-Pharmacie et le syndicat FO du laboratoire Boiron ont alerté le 21 mai la ministre de la Santé de l'impact social d'un éventuel déremboursement de l'homéopathie : plus de 1 000 emplois en cause et 2 800 fournisseurs potentiellement touchés. FO rappelle que l'homéopathie ne représente que 0,29% des dépenses de la Sécu consacrées au remboursement de médicaments.

SAINT LOUIS SUCRE

Les salariés en grève

Südzucker, maison mère de Saint Louis Sucre, a refusé le 23 mai de céder ses usines de Cagny et Eppeville aux betteraviers. Elle entend toujours supprimer 200 emplois. Le 24 mai, les salariés de Cagny se sont mis en grève illimitée à l'appel de FO pour une prime individuelle de 4 000 euros. À Marseille, une grève de trois jours a démarré le 27 mai pour de meilleures conditions du PSE.

Handicap : la solidarité puissance deux du « DuoDay »



« DuoDay » : Anne Baltazar en duo avec Laurent à la confédération Force Ouvrière.

FO a participé à l'opération « DuoDay », journée pendant laquelle, une fois par an, sont constitués des « duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations ».

« **O**bjectif : ensemble, dépasser nos préjugés et avancer vers l'inclusion. » L'opération « DuoDay », organisée partout en France pour la deuxième année consécutive, a pris de l'ampleur le 16 mai dernier : 4 000 duos en 2018 contre 12 854 cette année, dont 3 700 dans la fonction publique, selon le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Il n'en reste pas moins que, selon les chiffres de Pôle emploi, près de 500 000 personnes en situation de handicap et bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont actuellement inscrites à Pôle emploi, dont les deux tiers depuis un an ou plus. Leur taux de chômage reste élevé : 19% en 2017,

soit deux fois plus que l'ensemble de la population active. Et encore, il ne s'agit que de ceux qui sont inscrits. Bien que depuis 1987 la loi prévoit un taux d'emploi de personnes en situation de handicap fixé à 6% pour les entreprises de plus de 20 salariés, il n'est aujourd'hui, plus de trente ans après, que de 3,4% dans le privé et de 5,5% dans le public... Le handicap est resté en 2018 la première cause de discrimination en France et dans 50% des cas cela concernait l'emploi, selon le Défenseur des droits, dont l'adjoint

a souligné que « les syndicats sont de plus en plus déterminants pour la prise en compte du handicap en entreprise ». Ce à quoi FO s'attache de longue date, par la négociation, l'action en Conseil social et économique (CSE) et en Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT), par l'accompagnement de salariés handicapés, mais aussi par sa présence dans toutes les instances où elle peut agir sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation.

M. P.

TROIS QUESTIONS À...

Anne Baltazar, conseillère confédérale chargée du handicap et présidente de 2015 à 2018 de l'Agefiph, l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, organisme paritaire qui soutient le développement de l'emploi (insertion et maintien) des personnes handicapées.

Concrètement, comment la confédération FO s'est-elle inscrite dans « DuoDay » ?

On a voulu marquer notre engagement contre les préjugés et les stéréotypes et le mettre en pratique. C'est ainsi qu'on a formé ce duo avec Laurent R., venu d'un ESAT [Établissement et service d'aide par le travail] du XIII^e arrondissement. Il est important, comme lui-même l'a exprimé, de décroiser les milieux de travail (ordinaire et protégé).

Certains ont vu un coup de com' dans ce « DuoDay » ?

« DuoDay » existait bien avant que le gouvernement ne contribue à accroître sa visibilité. Quant à FO, la confédération a déjà organisé dix-neuf journées annuelles « Travail et Handicap ». Sensibiliser est un travail de longue haleine. Des progrès ont été enregistrés, notamment sur les handicaps psychiques et cognitifs, mieux reconnus alors qu'ils appartiennent au versant invisible du handicap, le plus important (80%).

Que peut apporter un syndicat ?

C'est le rôle du syndicat d'écouter, de conseiller et de défendre tous les travailleurs. Et dans son ADN même, FO est ouverte à la diversité des sensibilités et des personnes. Et si la défense des travailleurs handicapés est évidemment un devoir syndical, le combat syndical pour le développement de leur emploi est aussi une question de fraternité.

Sans compter que, du fait de l'allongement forcé de la durée de vie au travail, une personne sur deux sera confrontée dans sa vie au handicap, temporaire ou permanent... **Propos recueillis par Michel Pourcelot**

Élections professionnelles : ça roule pour FO

De nouveaux résultats d'élections CSE dans le secteur privé confirment l'adhésion des salariés aux revendications de FO. Les syndicats de l'organisation ont notamment enregistré de bons résultats dans le secteur du transport de voyageurs.

FO a remporté 88% des voix à la fromagerie industrielle Tessier SAS (groupe Savencia) en Maine-et-Loire, lors des élections CSE organisées en avril 2019. FO est le seul syndicat à avoir présenté quatre listes. Il a obtenu 21 des 22 sièges disponibles : 9 titulaires et 8 suppléants dans le 1^{er} collège, 2 titulaires et 2 suppléants dans les 2^e et 3^e collèges. Sur 298 inscrits, 249 salariés se sont déplacés pour aller voter.

Une nouvelle section syndicale a été créée à la brasserie La Lorraine à Paris. Sa première élection a été une réussite. L'équipe a obtenu près de 38% de représentativité lors du scrutin CSE organisé en avril 2019.

Dans l'abattoir Tradival de Lapolis (Allier), FO a fortement progressé lors des dernières élections professionnelles et a obtenu l'élection de 8 élus. Le site compte 331 salariés.

Pour sa première implantation, FO a fait un carton plein chez Integra MicroFrance à Saint-Aubin-le-Monial (Allier). L'équipe, composée de jeunes élus (la majorité a

moins de 30 ans), a obtenu 100% de représentativité et a raflé tous les sièges : 8 dans le 1^{er} collège et 4 dans le 2^e collège. Cette entreprise de 99 salariés, située en milieu rural, produit du matériel médical, chirurgical et dentaire.

FO obtient 10 élus dans le groupe Amaury. Les élections CSE se sont tenues le 12 mars 2019 au sein de l'unité économique et sociale, qui regroupe la société Amaury Services et les trois imprimeries du groupe (*L'Équipe*, *Le Parisien*), où sévit toujours le monopole syndical du Syndicat du livre CGT. Dans le collège ouvriers, FO obtient 21,25% des voix et 1 siège. Dans le collège maîtrise, FO obtient 70% des voix et 1 siège. Dans le collège cadres, FO obtient 38,81% des voix et 2 sièges, ainsi que 4 sièges de suppléants. Malgré 33,33% de représentativité contre 66,66% à la CGT, FO obtient le même nombre d'élus. Le syndicat devait aussi désigner 4 délégués de proximité pour les quatre sites.

Après avoir longtemps navigué entre la troisième et la quatrième place, FO explose les compteurs dans les transports urbains de Valenciennes Transvilles, dans le Nord. À l'issue du scrutin CSE du 30 avril, elle devient la première organisation syndicale et détrône la CGT après cinquante ans de règne. Elle obtient 57,47% des voix sur les 3 collèges.

FO est ultra-majoritaire chez Ametis (groupe Keolis), réseau de transport urbain de la Métropole d'Amiens. À l'issue des élections CSE du 15 mars 2019, le syndicat a remporté 73,77% des voix.

FO est en très forte progression dans la Régie des Transports Mé-

tropolitains de Marseille. À l'issue de l'élection du CSE le 25 avril 2019, FO prend la deuxième place avec 26,29% des voix sur les trois collèges : 23,46% dans le 1^{er} collège, 33,71% dans le 2^e collège et 21,82% dans le 3^e collège.

FO est la première organisation syndicale au sein de l'unité économique et sociale Paris Turf. Lors des élections CSE le 11 avril 2019, FO a présenté pour la première fois des candidats dans les trois collèges. Jusqu'alors, elle s'était présentée exclusivement dans le collège journalistes. Elle a obtenu 39,46% de représentativité et 9 des 20 sièges à pourvoir. Elle a un siège de titulaire et un de suppléant chez les cadres et un siège de suppléant chez les employés.

FO rayonne sur le site du European Synchrotron Radiation Facility (ESRF), accélérateur de particules basé à Grenoble, et centre de recherche scientifique de premier rang mondial. À l'issue des élections CSE fin février 2019, FO est devenue majoritaire dans les collèges 1 (ouvriers et employés) et 2 (agents de maîtrise et techniciens) et est fortement représentée dans le 3^e collège (scientifiques, ingénieurs et cadres). La représentativité du syndicat, en constante progression depuis plus de dix ans, atteint désormais 47%.

La vague d'élections professionnelles se poursuit dans les hypermarchés Carrefour. Les deux tiers des magasins ont déjà élu leur CSE, avec 25915 suffrages exprimés sur 33891 inscrits. Au 30 avril 2019, FO arrivait largement en tête des sept organisations syndicales, avec une représentativité de 48%.

Clarisse Josselin

LA DÉCONNEXION



UN DROIT QUI NE SE PREND PAS
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !

FO

force-ouvriere.fr

La fonction publique : ossature historique de l'État

Avec l'apparition de l'idée d'États-Nations en Europe au milieu du Moyen Âge, les gouvernants ont construit petit à petit une administration. La particularité française réside dans sa fonction publique républicaine, aujourd'hui attaquée de toutes parts.

Quand les rois de France veulent imposer leur autorité sur les grands seigneurs, surtout à partir de Philippe le Bel (1285-1314), ils s'entourent d'hommes liges : des officiers et des commissaires. Rapidement, la fonction des officiers (l'office) devient héréditaire et achetable (la vénalité). Quant aux commissaires (intendants de justice, police, finances), ils ne sont pas propriétaires de leur charge et leur tâche consiste aussi à surveiller les officiers. Avec la nuit du 4 août la vénalité des offices est abolie avec tous les autres privilèges. D'ailleurs, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 stipule : « [...] tous les citoyens [...] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et leurs talents ».

LA FONCTION PUBLIQUE RÉPUBLICAINE

Dans sa grande œuvre administrative, Napoléon professionnalise la fonction publique (grades,

emplois, avancement, horaires...). Sous la III^e République, avec un État fortement centralisé, la fonction publique se renforce en pouvoir et en effectifs. Avec une forte instabilité des cabinets, ce sont bien souvent les hauts fonctionnaires qui « tiennent la boutique ». Au début du XX^e siècle les femmes y font leur entrée et les syndicats apparaissent timidement

(municipaux, hospitaliers, instituteurs, postiers). Mais il n'existe toujours pas de statut général de la fonction publique. C'est le gouvernement de Vichy qui publie le premier statut en septembre 1941, pour mieux encadrer et surveiller la fonction publique (serment d'allégeance). Avec la Libération, les fonctionnaires obtiennent enfin la reconnaissance

de leurs droits. Statuts de 1946, de février 1959, de juillet 1983 (droits et obligations pour tous les fonctionnaires), de janvier 1984 (fonction publique d'État et territoriale) et de janvier 1986 (hospitalière). Avec les lois de décentralisation de 1982 et suivantes, le nombre de fonctionnaires territoriaux augmente pour faire face aux nouveaux besoins de l'administration et des administrés. Depuis une quinzaine d'années, à coups de réformes lancées par les gouvernements successifs, les droits et acquis des fonctionnaires sont remis en cause : baisse des effectifs, gel des salaires (du point d'indice) et des pensions... L'attaque frontale du statut général que constitue l'actuel projet de réforme de la fonction publique illustre toute la volonté de privatiser à tout va.

Christophe Chiclet



Haut-relief de la colonne du monument à la République, place de la République à Paris, rappelant la séance de l'Assemblée nationale où fut votée la fin des privilèges féodaux, dans la nuit du 4 août 1789.

L'IMPORTANCE DE LA LOI DE 1946

Cette loi, issue de l'esprit du programme du Conseil national de la Résistance, trop souvent oubliée, est pourtant capitale. À la Libération, l'administration est en partie épurée et les nouveaux dirigeants veulent l'ouvrir et la démocratiser, d'où la loi du 19 octobre 1946. Le Parlement adopte à l'unanimité le premier statut général républicain des fonctionnaires. Les droits syndicaux et le droit de grève sont alors reconnus officiellement et pleinement à ces travailleurs de l'État.

Trois militants FO qui ont marqué la vie de l'organisation nous ont quittés en peu de temps. Tous trois sont restés engagés jusqu'à la fin. Parmi eux, Germaine Gourdon, 107 ans, la doyenne de FO, militante de la première heure puisque adhérente depuis la création de la CGT-FO en 1947.

La doyenne de la CGT-FO n'est plus. Germaine Gourdon, doyenne de Force Ouvrière, nous a quittés. Malgré le poids des ans, elle avait accepté avec enthousiasme d'être interviewée pour la vidéo réalisée à l'occasion des soixante-dix ans de l'organisation et présentée au congrès confédéral d'avril 2018.

Pour elle, c'était aussi fêter ses soixante-dix ans d'adhésion, avec la fierté de toujours payer régulièrement sa cotisation. À 107 ans, elle avait toujours sa carte et demeurait l'une des

Ils nous ont quittés

rare militantes FO encore en vie et ayant vécu la création de la confédération en 1947.

À LA SCISSION, GERMAINE GOURDON CHOISIT FO

Entrée aux PTT en 1928, dans le Maine-et-Loire, elle adhéra tout d'abord à la CGT, en 1933, « *comme tout le monde* », nous avait-elle raconté. Trésorière du syndicat CGT des PTT d'Angers, elle a choisi, dès la scission au sein de la CGT en 1947, de rejoindre les rangs de la toute nouvelle CGT-Force Ouvrière. Elle avait expliqué sa démarche très

naturellement. Ce sont ses collègues de Bordeaux qui lui avaient téléphoné pour lui dire : « *Dites donc, vous avez beaucoup d'adhésions à Angers. Écoutez, nous on fait un syndicat Force Ouvrière, est-ce que ça vous intéresse ?* » Pour cette militante, l'emprise du parti communiste au sein des PTT à l'époque et les difficultés à exprimer des opinions au sein de la section syndicale CGT avaient motivé sa prise de décision. Elle avait accepté et envoyé un courrier à chaque adhérent pour leur demander de prendre position. « *Et alors, il y en a qui ont accepté, d'autres qui ont refusé, tout bonnement, et puis ça s'est fait comme ça.* » La majorité des adhérents la suivront.

« *Mais alors j'ai reçu des lettres de menace de la part des gens de la CGT. Je ne m'en suis pas occupée mais ce n'était pas très agréable.* »

La fidélité de Germaine à l'organisation syndicale ne se démentira pas au fil du temps. Pour elle, militante de toujours, l'important c'était de payer ses cotisations, avec comme leitmotiv : « *Une cotisation, ça se paie, voilà.* »



© F.BLANC

Robert Rougé

Robert Rougé, secrétaire général de l'Union départementale de l'Aude de 1992 à 2000, s'est éteint à l'âge de 78 ans. Actif jusqu'au bout, notamment au sein de l'UD dont il animait la commission juridique depuis son départ à la retraite, il avait pris sa première carte syndicale en 1968. Alors âgé de 27 ans, il avait d'emblée choisi FO. Inspecteur de La Poste, il a été secrétaire du syndicat départemental de FO-Com de 1982 à 1992. Il fut aussi délégué de l'Union régionale FO du Languedoc-Roussillon de 2000 à 2007 et membre du Ceser (Conseil économique environnemental régional) pendant de nombreuses années. Robert représentait également FO au sein de la commission mixte viticole et céréalière, où se négocient les salaires et les régimes de prévoyance du secteur.



DK

Daniel Le Renard

Militant FO depuis les années 1980, ancien secrétaire général de l'Union départementale de La Manche de 1991 à 1998, porteur de nombreux mandats dans les instances paritaires, Daniel Le Renard est décédé le 18 mai à l'âge de 75 ans. D'abord secrétaire de son syndicat de la Snec (Société normande d'exploitation de carrières) et permanent du grand chantier de la Hague, il est élu à la commission administrative de l'union départementale en 1973. Il comptait parmi ses amis Marcel Hupel, ancien secrétaire général de la Fédération FO du Bâtiment, et Victor Laigre, ancien secrétaire général de l'union départementale de La Manche. Daniel était toujours trésorier adjoint de la Fédération du Bâtiment et membre de la commission des conflits confédérale depuis 2011.



DK